



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL REGIONAL D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE SANITAIRE ANIMALE ET VEGETALE (CROPSAV) MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Section santé animale

Section Santé Animale– Ordre du Jour

- | | | |
|--|---|---|
| 1. Point de situation novembre 2023 | 3. Rhinotrachéite Infectieuse Bovine (IBR) | 5. Accompagnement en Hygiène Alimentaire des producteurs fermiers par Groupement de Défense Sanitaire (GDS) – GDS Centre |
| Influenza Aviaire (IAHP) | Calendrier d'actions 2023/2024 | |
| Peste Porcine Africaine (PPA) | Présentation GDS Centre | 6. Séminaire ECO ANTIPARASITO du 16/11/2023 à TOURS (37) |
| Présentation DRAAF/SRAL | 4. Lutte contra la gale des ovins - psoroptes ovis | Présentation Union Régionale des Groupement Techniques Vétérinaires (URGTV) |
| 2. Diarrhée Virale Bovine (BVD) | Moyens de lutte en région Centre | 7. Actualité Sanitaire 2023 |
| Mesures prises en département | Présentation GDS Centre | Fièvre Catharrale Ovine (FCO) et Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) |
| Présentation GDS Centre | | Présenté par GDS Centre |

Point de situation novembre 2023

Situation de 2 maladies réglementées à Plan Intervention Sanitaire d'Urgence (PISU)

- Influenza Aviaire
- Peste Porcine Africaine

Les données présentées sont majoritairement issues du bulletin hebdomadaire publié sur la plateforme ESA

<https://www.plateforme-esa.fr/fr>

et du site ministériel du MASA – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

<https://agriculture.gouv.fr/thematiques/sante-protection-des-animaux>

Influenza aviaire – Synthèse saisons 2021 et 2022

Campagne	2021-2022	2022-2023
Élevages contaminés FR	1378	402
Volailles abattues FR	22 millions	10 millions
Elevages région Centre	3	6
Volailles région Centre	2 700 animaux	110 200 animaux

Les élevages touchés en Centre Val de Loire étaient majoritairement des élevages de poules (*Gallus gallus*) en 2021-2022 (2 sur 3) et des élevages de dindes (*Melegris gallopavo*) pour 2022-2023 (4 sur 6). Les régions les plus touchées étaient Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Pays de Loire durant ces deux campagnes.

Influenza aviaire – Saison 2022-2023

À la date du 31 juillet 2023, 402 foyers en élevage sont confirmés en France. Abattage de 10 M animaux environ.

En Centre-Val de Loire, 6 élevages commerciaux ont été dépeuplés pour un total de 110 200 animaux:

15/09/22: élevage gibier (canards, faisans) à CERE-LA-RONDE (37)

25/10/22: élevage de dindes à BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD (45)

31/10/22: élevage de dindes à ROUVRES-LES-BOIS (36)

10/11/22: élevage de dindes sur NOYERS et COUDROY (45)

16/11/22: poules pondeuses à AUVILLIERS-EN-GATINAIS (45)

17/03/23: élevage de dindes à SAINT-AUBIN-DES-BOIS (28)

13 autres foyers IAHP ont été dépeuplés: principalement en basse-cours et oiseaux d'ornement

Situation IAHP au 20 novembre 2023 en Europe

Le niveau de risque au regard de IAHP est passé à « négligeable » depuis le 13 juillet 2023 en raison du faible nombre de cas en élevage au mois de juin. Aucun foyer n'a été confirmé depuis le 11 juillet 2023.

La France a par ailleurs récupéré son statut « indemne » le 14 août 2023 conformément aux dispositions de l'OMSA.
(Organisation Mondiale de la Santé Animale)

Au 20 novembre 2023 et depuis le 1^{er} août 2023, 26 pays européens ont détecté la présence du virus sur leur territoire:

10 pays dans le compartiment volailles (élevages) – BUL, DAN, HON, ITA, KOS, POL, ROU, GB, PB, RUS

6 pays dans le compartiment captifs (basses-cours et zoos) – AUT, DAN (Iles Féroé), NOR, GB, RUS, SLO

23 pays dans le compartiment sauvage (avifaune) – ALL, AUT, BEL, DAN, DAN (Iles Féroé), ESP, EST, FIN, FRA, HON, IRL, ISL, ITA, LET, LIT, NOR, PB, POR, ROU, GB, SER, SLO, SUE

Le Finlande rapporte 34 cas en élevages d'animaux à fourrures (visons et renards) en date du 9 novembre 2023.

Le Danemark a détecté fin août des cadavres de phoques (*Phoca vitulina*) en bordure de la Mer du Nord

Niveau de risque Influenza aviaire – automne 2023

Décision **imminente** de Passage du niveau de risque influenza aviaire de négligeable à modéré avec un renforcement des mesures de protection. Elle s'appuie sur la situation en Europe (Centre et Est) ainsi que des nouveaux cas en faune sauvage vers le Lac de Madine (55) et Camargue.

- 1) Mise à l'abri volailles dans les zones à risque (ZRP et ZRD (palmi -42 j))
- 2) Bâchage des véhicules transportant des palmipèdes
- 3) Restrictions concernant le transport et l'utilisation appelants (chasse)
- 4) Restrictions sur les rassemblements de volailles et d'oiseaux captifs.

Les dispositions réglementaires sont contenues dans l'AM du 25/09/2023.
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000048110961/2023-11-23/>

Localisation des cas récents IAHP en Europe au 20/11/23

Les 10 cas en France, Bretagne, concernent des cas en faune sauvage:
Iaridés – Fous de Bassan principalement

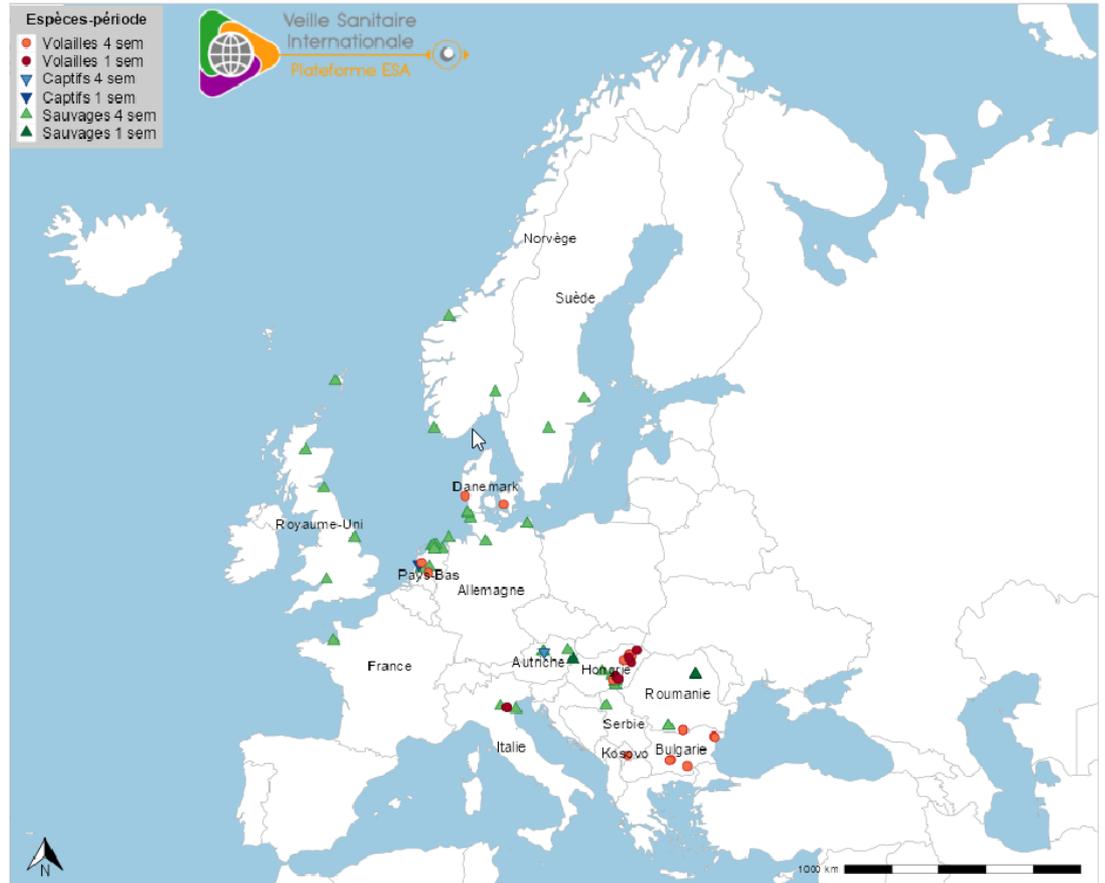


Figure 1. Localisation des cas ou foyers en avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles d'IAHP H5 en Europe ayant débuté dans le mois et la semaine précédant le 19/11/2023 inclus (source : Commission européenne ADIS le 20/11/2023, WAHIS-OMSA le 17/11/2023).

Vaccination IAHP à partir du 1^{er} octobre 2023

10 informations à retenir

- 1) **Vaccination obligatoire pour canards barbarie, mulard, pékin (+250 anx)**
- 2) **Exemptés basses-cours et -250 anx, interdits repros marché EU ou export**
- 3) **Vaccin: VOLVAC B.E.S.T du laboratoire Boehringer Ingelheim**
- 4) **2 injections** (première canetons 10 j max, seconde 18 j plus tard)
- 5) **Supervision** par vétérinaire sanitaire désigné
- 6) **Surveillance post-vaccination obligatoire** (visites et analyses par vétérinaire)
- 7) **Coût: 90 millions € pris en charge à 85% état**
- 8) **Suivi campagne (non-vaccination et gestion foyer par DDecPP)**
- 9) **Consommation des produits vaccinés ne présente aucun danger (ANMV)**
- 10) **Mesures de prévention (Biosécurité, surveillance sanitaire et maîtrise de la densité des élevages)**

1. Rappel sur le partage du financement

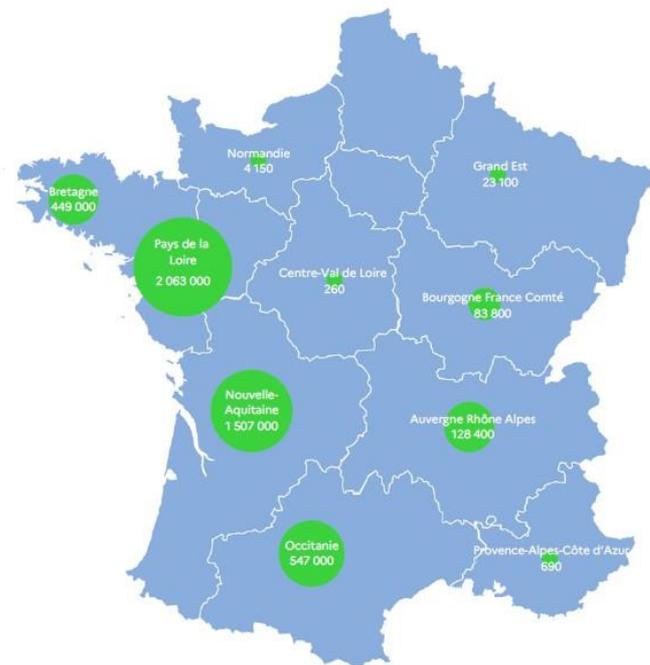
Poste de dépense	Estimation du montant TTC (12 mois)	Circuit de paiement
Achat du vaccin	23,8 M€	Marché public
Acheminement du vaccin	3,6 M€	Marché public
Application du vaccin dont :	31,94 M€	
- Supervision de la vaccination par les vétérinaires	8,9 M€	Paiement par l'Etat
- Interventions des équipes d'attrapeurs et vaccinateurs	23,04 M€ (0,36 €/caneton)	Paiement par l'Etat d'un forfait au vétérinaire
Surveillance passive : analyses par laboratoire reconnu	4,08 M€	Paiement par l'éleveur
Surveillance active : visite par le vétérinaire	11,6 M€	Paiement par l'Etat
Surveillance active : analyses par laboratoires agréés	29,8 M€	Paiement par l'Etat
TOTAL	104,82 M€	La participation de l'Etat s'élève à 89,1 M€ (85%) et celle des professionnels à 15,7 M€ (15%).

**Bilan national au 5 novembre
Objectif de 64 M de canards
vaccinés au 31/12, 5 M réalisés:**

**étage production
4,8 M ont eu 1ere injection
(dt 1,7 M ont reçu 2^{nde})
étage multiplication
256 000 ont eu 1ere injection
(dt 78 000 ont reçu 2^{nde})**

Vaccination IAHP

Nombre de canards ayant reçu une première dose par région
à la date du 05/11/2023 :



Prévisions vaccination IAHP Centre Val de Loire

Departement	Prévisions élevages canards
Cher (18)	3
Eure-et-Loir (28)	4
Indre (36)	4
Indre-et-Loire (37)	10
Loir-et-Cher (41)	4 (1 déjà finalisé)
Loiret (45)	0
Région Centre Val de Loire	25

Vaccination IAHP: Surveillance

La vaccination est un élément supplémentaire venant renforcer les mesures préventives existantes contre l'IA. Le vaccin n'empêche pas l'infection des animaux mais permet de diminuer la durée et le niveau de la charge virale excrétée par les infectés et donc la transmission de la maladie.

Par conséquent, le plan de vaccination annoncé par le Ministère est assorti d'un plan de surveillance spécifiques des élevages vaccinés avec 3 étapes :

- **Écouvillons hebdomadaires sur 5 cadavres (autocontrôle)**
- **Surveillance virologique mensuelle (60 écouvillons prélevés par élevage de canards vaccinés).**
- **Surveillance sérologique en fin de lot (prise de sang sur 20 canards)**

Situation du 21 novembre 2023

Peste porcine Africaine



La peste porcine africaine (PPA)

- Maladie virale des suidés
 - Porcs, sangliers, phacochères, potamochères
 - 22 génogroupes
- Distincte de la Peste Porcine Classique (PPC) mais avec des manifestations cliniques fortes
- virus résistant, notamment dans les produits porcins (viandes réfrigérées et congelées, produits de salaisonnerie...)
- France indemne depuis 1977 (foyers en élevage)

Peste Porcine Africaine Rappel du zonage UE au 31/10/2023

La Peste Porcine Africaine est présente depuis plusieurs années en Europe aussi bien dans le compartiment de la faune sauvage qu'en élevage. Hormis le cas exceptionnel en Belgique en 2019, la progression de la maladie semble suivre un gradient est-ouest via la population de sangliers.

Le 10/09/20, l'**Allemagne** a signalé son premier cas chez une laie à proximité de la frontière polonaise.

Le 5/01/22, l'**Italie** a signalé son premier cas en Italie continentale dans la région du Piémont.

L'Italie avait déjà une zone réglementée PPA en Sardaigne depuis 1978 (variant différent du continent, génotype I)

Le 7/09/23 La **Suède** a signalé son premier cas sur un cadavre de sanglier dans la zone de Fagersta au centre du pays. L'hypothèse d'une introduction par l'activité humaine est privilégiée.

La France est indemne PPA au 19 novembre 2023

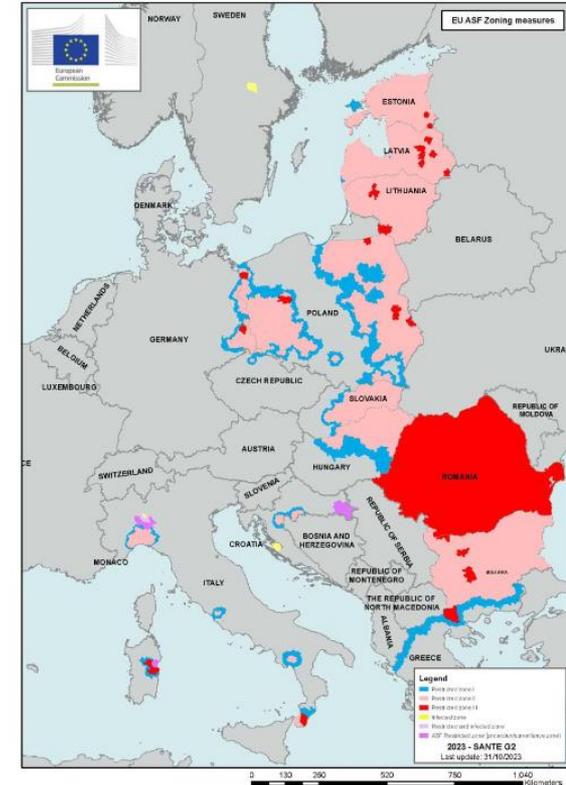
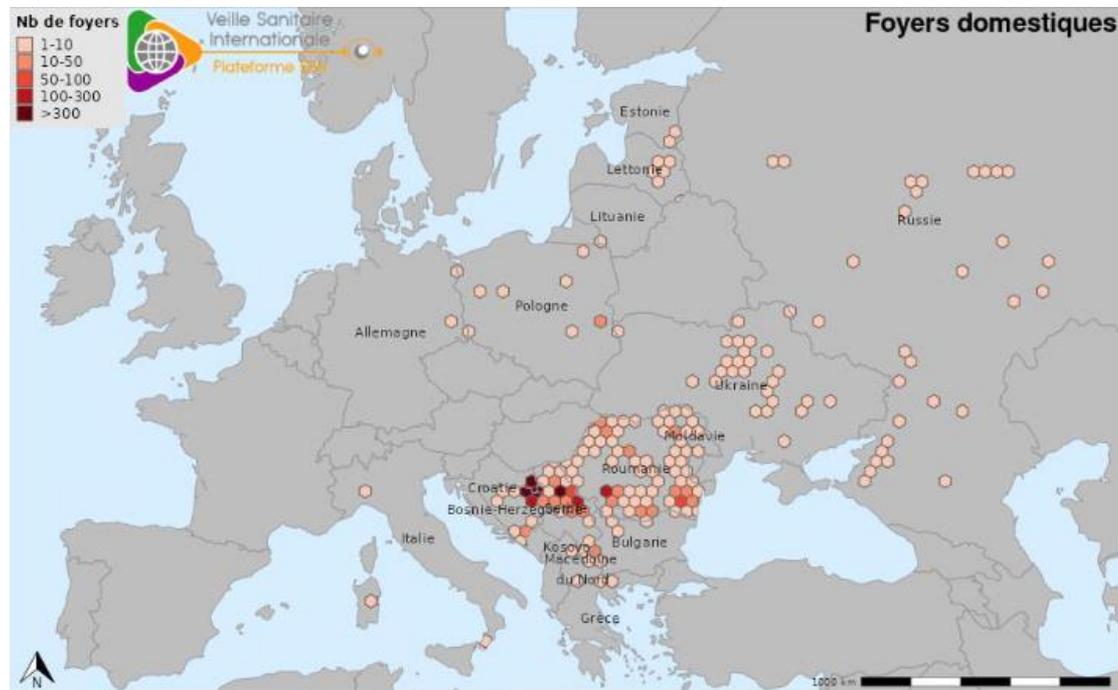


Figure 3. Représentation des zones réglementées vis-à-vis de la peste porcine africaine dans l'Union européenne au 31/10/2023 (annexe du règlement 2023/594) (Source : site de la Commission européenne). Les parties sont ventilées par degré de risque en tenant compte de la situation épidémiologique et, notamment, des facteurs suivants : la maladie touche à minima les exploitations porcines plus ou moins la population de porcs sauvages (zone III) ; la maladie ne touche que la population de porcs sauvages (zone II) ; le risque découle d'une proximité relative avec la population de porcs sauvages contaminée (zone I) (Les actualisations sont précisées dans l'annexe du règlement d'exécution 2023/594 modifié par la Règlement d'exécution (UE) 2023/2469 de la Commission du 31/10/2023).

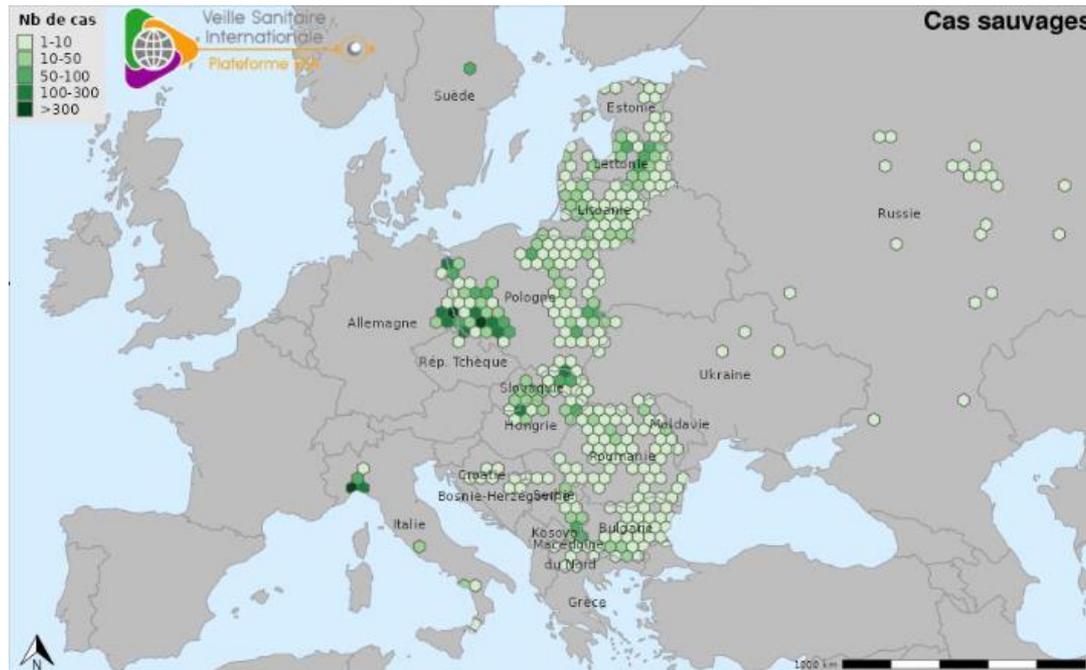
Les foyers domestiques en élevage sont majoritairement détectés en Bosnie (32%), en Croatie (25%), Serbie (22%) et Roumanie (16%).

Pays	Domestique	Pourcentage
Allemagne	1	0%
Bosnie	1405	32%
Bulgarie	3	0%
Croatie	1113	25%
Estonie	2	0%
Grèce	6	0%
Hongrie	0	0%
Italie	15	0%
Italie - Sardaigne	2	0%
Kosovo	9	0%
Lettonie	8	0%
Lituanie	3	0%
Macédoine du Nord	13	0%
Moldavie	18	0%
Pologne	30	1%
Roumanie	714	16%
Russie	38	1%
République tchèque	0	0%
Serbie	961	22%
Slovaquie	0	0%
Suède	0	0%
Ukraine	31	1%
Europe	4372	100%



Les foyers dans le compartiment sauvage (sangliers) sont majoritairement détectés en Pologne (35%), en Italie (13%), Allemagne (12%) et Lettonie (10%) pour un total de 6552 foyers.

Pays	Sauvage	Pourcentage
Allemagne	811	12%
Bosnie	9	0%
Bulgarie	111	2%
Croatie	9	0%
Estonie	43	1%
Grèce	2	0%
Hongrie	295	5%
Italie	848	13%
Italie - Sardaigne	0	0%
Kosovo	4	0%
Lettonie	629	10%
Lituanie	352	5%
Macédoine du Nord	28	0%
Moldavie	6	0%
Pologne	2309	35%
Roumanie	258	4%
Russie	29	0%
République tchèque	55	1%
Serbie	203	3%
Slovaquie	493	8%
Suède	51	1%
Ukraine	7	0%
Europe	6552	100%



Situation PPA Italie novembre 2023

Sept nouveaux cas ont été détectés entre le 8 et le 13/11/2023. Au total, du 01/01 au 19/11/2023, 763 cas ont été déclarés chez des sangliers dans ce secteur Piémont / Ligurie / Lombardie / Émilie-Romagne (source : Commission européenne ADIS au 20/11/2023).

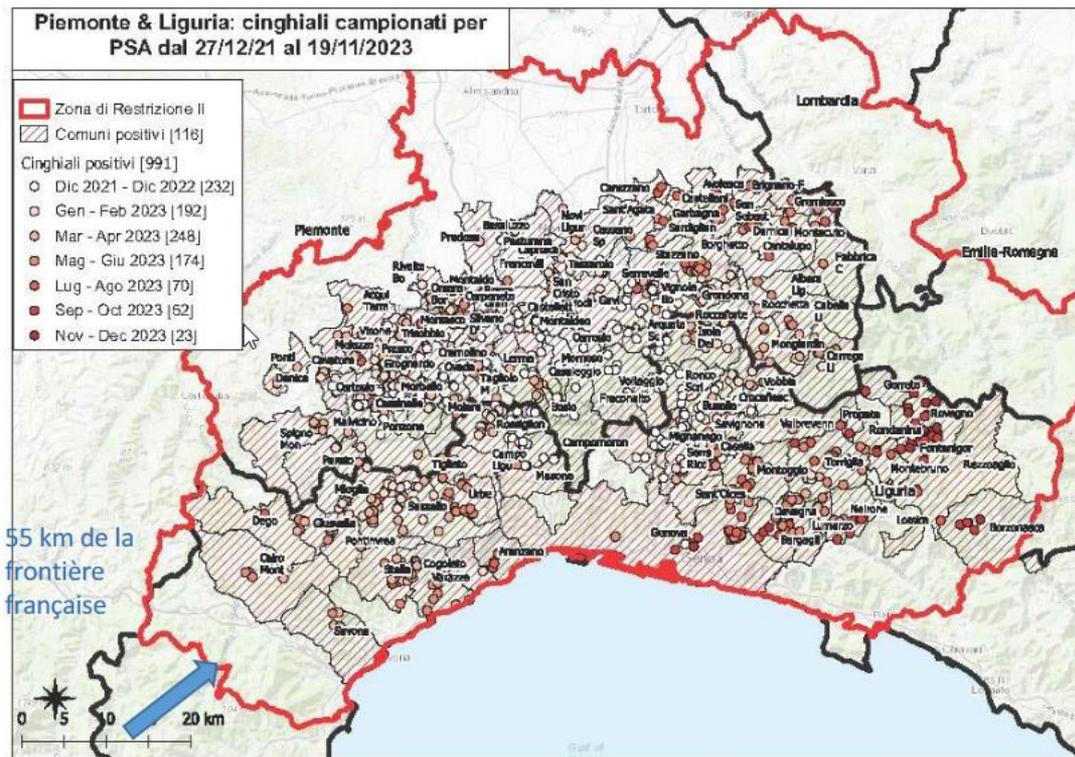


Figure 8. Distribution des cas de PPA détectés sur des sangliers en Ligurie et dans le Piémont entre le 27/12/2021 et le 19/11/2023 (Source : Actualisation par l'IZS Piémont, le 19/11/2023). La flèche bleue indique l'emplacement du cas situé à 55 km de la frontière avec la France. Les cas et foyers détectés en Lombardie et en Émilie-Romagne ne sont pas représentés.

PPA : Coopération Franco-Italienne 2023



En marge du sommet Union européenne – Union africaine des ministres de l’Agriculture qui s’est tenu les 30 juin et 1^{er} juillet 2023 à Rome, Marc Fesneau, et Francesco Lollobrigida, ont annoncé la création d’un groupe de contact technique rassemblant des experts des deux pays. Ce groupe de contact technique aura pour objectif de coordonner les stratégies de prévention de l’extension de la maladie.

Ses principales missions seront :

- d’organiser les échanges d’informations entre les différents niveaux régionaux et nationaux ;
- de partager les expériences sur les modalités de gestion opérationnelles ;
- de travailler sur des stratégies communes, notamment sur la gestion des populations de sangliers et la surveillance dans la faune sauvage ;
- de favoriser l’identification de projets scientifiques communs ;
- de réaliser la coopération opérationnelle pour les zones frontalières.

Merci pour votre attention